



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ligne Bordeaux Lyon

Question écrite n° 42476

Texte de la question

M. Yves Nicolin interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur l'offre Intercités desservant la région Rhône-Alpes et en particulier la liaison Bordeaux-Lyon *via* Roanne. Durant le service 2013, l'aller-retour quotidien sur cette relation a été limité à Limoges compte tenu de travaux. Il en est de même pour le service 2014 du fait de leur poursuite. La desserte ferroviaire pour 2014 sera ainsi limitée au tronçon Limoges-Bordeaux, d'après les informations recueillies auprès de la Direction régionale Rhône-Alpes de la SNCF. Les trains de la relation Lyon-Bordeaux relèvent toutefois de la convention liant la SNCF à l'État pour les trains d'équilibre du territoire, et c'est ainsi l'État, en tant qu'autorité organisatrice, qui décide des dessertes, la SNCF étant le prestataire pour l'exploitation. Dans ce contexte, il aimerait connaître précisément le calendrier des travaux et de réouverture de la ligne Bordeaux-Lyon *via* Roanne.

Texte de la réponse

La ligne d'équilibre du territoire Bordeaux-Lyon présente deux variantes de parcours dans la partie centrale entre Périgueux et Saint-Germain-des-Fossés : un itinéraire nord passant par Limoges et Montluçon avec un aller retour quotidien, un itinéraire sud *via* Brive et Clermont-Ferrand, exploité lors des pointes hebdomadaires et saisonnières en deux tronçons en correspondance à Clermont-Ferrand, Clermont-Ferrand-Lyon étant une desserte mixte TET - TER Rhône-Alpes. Ces deux itinéraires intègrent un arrêt à Roanne. Cependant, en 2013, la desserte par l'itinéraire nord a été affectée par la réalisation des travaux liés au plan rail Auvergne et par ceux de rénovation de la portion concernée de l'axe Paris-Limoges-Toulouse, empruntée par les trains Bordeaux-Lyon. Ces travaux ont entraîné la limitation de la desserte ferroviaire par l'itinéraire nord à la section Bordeaux-Limoges, tronçon le plus fréquenté de la desserte. L'État est conscient des désagréments occasionnés par les conséquences des travaux opérés mais insiste sur leur importance pour assurer sur le long terme la pérennité d'une desserte ferroviaire de qualité sur les différentes portions du réseau. Des substitutions routières entre Limoges et Montluçon et entre Vichy et Montluçon ont été instaurées. Les travaux sur la ligne Paris-Limoges-Toulouse se poursuivent durant l'année 2014 et pourraient se prolonger jusqu'en 2016 selon les données actuelles. Durant cette période de travaux, l'itinéraire nord *via* Limoges continuera à être limité à la section Bordeaux-Limoges. Afin d'assurer l'offre de transport, la SNCF a poursuivi la substitution routière. Celle-ci a été cependant modifiée puisqu'il s'agit, depuis le début du service 2014, d'une circulation entre Limoges et Roanne *via* Montluçon. Pendant cette période de travaux sur l'itinéraire nord, la gare de Roanne reste desservie par la desserte Clermont-Ferrand-Lyon de la ligne Bordeaux-Lyon par l'itinéraire sud.

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42476

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [12 novembre 2013](#), page 11784

Réponse publiée au JO le : [19 août 2014](#), page 7061